



16ème Triathlon International de Belfort

Samedi 25 et Dimanche 26 mai 2019

Règlement Général des épreuves

1. Organisation des épreuves

Hors swimrun (règlement par ailleurs), 7 épreuves de triathlon sont organisées au titre du 16ème Triathlon International de Belfort, à savoir :

| | Epreuves | Formule - tous les départs sont groupés - | Distances | | | Horaires | | Nombre maxi de concurrents | |
|-----------------|---------------------------------|---|-------------------|----------|---------------|----------|-------|----------------------------|----|
| | | | Natation | Cyclisme | Course à pied | Début | Fin | | |
| Samedi 25 mai | Longue Distance L | Mixte, Individuel et Relais | 1900 m. (1) | 87 km. | 19,5 Km. (2) | 9h00 | 17h30 | 800 | |
| | Triath'Lionne | Féminine - Individuel et Duo | 100 m. | 5,7 Km. | 1 Km. | 16h00 | 16h45 | 100 | |
| | Kids | K 1 de 6 à 8 ans K 2 de 9 à 11 ans K 3 de 12 à 15 ans | Mixte, Individuel | 50 m. | 1,1 Km. | 650 m. | 17h30 | 18h00 | 40 |
| | | | | 100 m. | 2,1 Km. | 1000 m. | 18h00 | 18h30 | 80 |
| 200 m. | | | | 4,1 Km. | 1500 m. | 18h30 | 19h00 | 100 | |
| Dimanche 26 mai | Triathlon Pour Tous & Duo Mixte | Mixte, Individuel, Relais et Duo | 320 m. | 23,8 Km. | 5 Km. | 9h00 | 11h30 | 650 | |
| | Courte Distance M | Mixte, Individuel et Relais | 1500 m. (3) | 38 Km. | 10 Km. (4) | 13h30 | 17h30 | 700 | |

(1) deux boucles de 950 m. avec sortie à l'Australienne

(2) trois boucles de 6,5 Km.

(3) deux boucles de 750 m. avec sortie à l'Australienne

(4) deux boucles de 5 Km.

2. Modalités de participation

Les conditions de participation sont précisées dans les "Conditions Générales de Vente - Réglementation" consultables sur le site triathlondebelfort.com (rubrique "participer").

La manifestation n'est pas sous agrément de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) mais quelle que soit l'épreuve, la Compétition est soumise au Règlement Sportif Fédéral, disponible sur <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>. L'inscription aux compétitions vaut acceptation et respect de ce règlement.

Pour les classes d'âge de participation aux épreuves, on se référera au tableau figurant page 78 du Règlement Sportif de la FFTRI "*Saison 2019 : accessibilité aux épreuves*".

2. Impératifs sportifs

Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les commissaires de course et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.

Les concurrents doivent impérativement assister au briefing d'avant course, qui se déroulera 1/2 heure avant chaque départ, de façon à être informé des particularités ou conditions propres aux épreuves (points singuliers, éventuelles modifications de dernières minutes, etc.). Ils doivent avoir pris connaissance des parcours, consultables sur site triathlondebelfort.com (rubrique "courses").

Outre le respect du règlement fédéral, les concurrents doivent se conformer aux directives de course (bénévoles, organisateurs et arbitres).

Par ailleurs, les épreuves se déroulent pour partie en milieu naturel classé Natura 2000 : site du Malsaucy et ses environs (en particulier pour tous les circuits de course à pied) et Ballon d'Alsace (cyclisme de la Distance M). Les concurrents s'engagent à respecter ces espaces et à ne procéder à aucun jet de détritrus sur le parcours.

D'une manière générale, le non-respect de l'éthique environnementale (jet de déchets au sol, abandon de matériel, de vêtements, d'accessoires) est interdit en dehors des zones de propreté situées aux ravitaillements. Tout défaut en la matière est passible de disqualification.

Les concurrents sont tenus de porter le dossard fourni par l'Organisateur (pouvant comporter le marquage de sponsors de la Compétition), pour la partie vélo et course à pieds. Le dossard ne peut en aucun cas être plié ou masqué en tout et partie.

Aire de transition : un contrôle de conformité est effectué à l'entrée du parc, suivant les règles fédérales (vélo, port du casque, identification du concurrent : dossards, plaque de cadre, port de la puce électronique).

Natation : le port du bonnet de bain remis par l'Organisateur, à l'exclusion de tout autre, est également obligatoire.

Les distances L et M effectuent 2 tours de circuit (respectivement 950 m. et 750 m.) avec sortie à l'Australienne.

Cyclisme : Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du Code de la Route ; ils sont notamment tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée, en particulier, dans la descente du Ballon d'Alsace (distance M). Cette obligation s'impose également sur les sections de voirie pouvant bénéficier, très partiellement, d'un usage privatif (distances Triath'Lionne, Kids et M).

Le drafting /abri-aspiration est interdit quelle que soit l'épreuve.

Il est interdit aux concurrents d'être suivis par tout véhicule, quel qu'il soit, ne faisant pas partie de l'Organisation.

Course à pied :

Les distances L et M effectuent 2 tours de circuit (respectivement 7,5 Km. et 5 Km.). Des bracelets seront remis à chaque tour.

Des temps limites suivants sont institués sur ces mêmes distances L et M :

- **distance L : 16h30** : celui qui ne s'engage pas dans son 3ème tour avant 16h30 est mis hors course.
- **distance M : 16h00** : celui qui ne s'engage pas dans son 1er tour avant 16h00 est mis hors course.

En cas de dépassement de ces limites horaires, le concurrent sera disqualifié.

3. Position des ravitaillements

Les ravitaillements prévus sont les suivants.

| | | Epreuve L | | | | | Triathlon Pour Tous | | | | | Distance M | | | | |
|------|----------|--|-----|---|---|---|-----------------------|-----|---|---|---|-----------------------|------|---|---|---|
| | | Localisation | Km | S | L | E | Localisation | Km | S | L | E | Localisation | Km | S | L | E |
| Vélo | Ravito 1 | Grosmagny | 24 | ✓ | ✓ | | | | | | | Auxelles-Haut | 27,5 | ✓ | ✓ | |
| | Ravito 2 | Wegscheid | 46 | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | |
| | Ravito 3 | Ballon d'Alsace | 60 | ✓ | ✓ | | | | | | | | | | | |
| CP | Ravito 1 | Sortie de l'AT | - | ✓ | ✓ | ✓ | Sortie de l'AT | - | ✓ | ✓ | ✓ | Sortie de l'AT | - | ✓ | ✓ | ✓ |
| | Ravito 2 | Lachapelle-sous-Chaux | 2,3 | ✓ | ✓ | | Lachapelle-sous-Chaux | 2,3 | ✓ | ✓ | | Lachapelle-sous-Chaux | 2,0 | ✓ | ✓ | |
| | Ravito 3 | Sermamagny (ponton) | 4,6 | | ✓ | | Sermamagny (ponton) | 4,6 | | ✓ | | Sermamagny (ponton) | 3,6 | | ✓ | |
| | Arrivée | (S=solide, L = liquide, E = épongeage) | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | ✓ | |

Il n'y a pas de ravitaillements sur les parcours des épreuves Triath'Lionne et Kids si ce n'est celui à l'arrivée.

4. Contrôle du respect du règlement

Les commissaires de course veilleront au respect du règlement sur tout le parcours : les concurrents ne respectant pas l'éthique et l'équité sportives de même que le présent règlement pourront faire l'objet de pénalités ou d'une disqualification et mis hors course sans appel.

Les commissaires de course ont pour mission :

- de veiller au comportement des concurrents (respect du règlement fédéral, de l'éthique sportive et environnementale ...)
- de garantir sécurité et protection des concurrents
- de faire respecter l'équité

La zone de pénalités se situe dans une tente à la sortie de l'aire de transition Vélo/Course à Pied. La sanction doit être gérée par l'athlète avant le départ en course à pied.

Le barème des pénalités est de 5 mn pour la distance L, 2 mn pour la distance M et 1 minute pour les autres distances.

5. Modification, adaptation ou annulation de l'épreuve

L'organisateur se réserve le droit, à tout moment :

- d'adapter les épreuves en modifiant notamment le tracé et les horaires de courses,
- de supprimer ou interrompre les courses si des situations imprévues (température de l'eau, état de surface, pollution, vent, orage...) indépendantes de la volonté du comité d'organisation, l'y obligent, et ce, sans indemnités compensatoires.

En cas d'annulation de l'épreuve prise dans les 7 jours précédents l'épreuve, soit pour cause de météorologie ou pour toute autre raison indépendante des pouvoirs de l'organisation, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur. De même, si pour les mêmes raisons l'une ou l'autre des épreuves devait être adaptée, décalée ou déplacée, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.

6. Assurance

Responsabilité Civile et Dommages Corporels : dans le cadre de l'organisation générale des épreuves du Triathlon du Malsaucy, l'organisateur souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses intervenants, bénévoles et de tous les participants de l'épreuve. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. A noter que la manifestation n'étant pas sous agrément de la FFTri, tout licencié FFTri ne sera pas couvert par sa licence.

Domage Matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte,...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort des athlètes.

7. Droit à l'image

Se reporter aux CGV - Cession du droit à l'image.

-